



FICHE D'ACTIVITES – Service Civique

Évènementiels, animation et aménagement cyclable

Le Collectif Vélos en Ville est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général créée le 1 août 1996. Elle est agréée pour la protection de l'environnement pour la commune de Marseille. L'association possède près de 1000 adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2011. Son conseil d'administration est composé de 15 membres.

L'association Collectif Vélos en Ville a pour objet de sensibiliser, de former et de faire participer le public le plus large possible au développement de la pratique du vélo en ville. Elle appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), au réseau national de l'Heureux-Cyclage et à l'APEAS (Agence Provençale de l'économie Alternative et Solidaire).

La promotion du vélo en milieu urbain en tant que transport peut se faire aux travers de différentes actions. Ces différentes actions sont menées dans notre association au sein de différentes commissions. Nous proposons ici une offre de service civique qui opérera dans trois commissions différentes du Collectif Vélos en Ville : évènementiels, écomobilité et aménagements cyclables.

Au travers de ces trois commissions l'association Collectif Vélos en Ville organise de nombreux évènementiels visant la promotion du vélo tout au long de l'année (Fête du Vélo, Semaine Européenne de la Mobilité, Semaine Européenne de Développement Durable, Respectez les Cyclistes etc.), anime plusieurs interventions en écomobilité vers les entreprises, administrations, établissements scolaires et centres sociaux et enfin participe aux réunions de concertation et à l'élaboration de documents de planification stratégique tels que PDU, SCOTT, PCET, SDMD etc.

1. Évènementiels

Accompagner l'organisation de tout ou une partie de plusieurs évènementiels de différentes envergures (Fête du Vélo, Semaine Européenne de la Mobilité, Semaine Européenne de Développement Durable, Respectez les Cyclistes etc.) tout au long de l'année et en collaboration avec les bénévoles, les salariés et les autres partenaires.

2. Animation en écomobilité

Accompagner l'organisation et l'animation de plusieurs interventions à l'extérieur regroupant une ou plusieurs des activités suivantes : Sensibilisation à l'écomobilité, vélo-école, Vélo trafic, navigation, conseil en déplacement.



Ces animations auront comme cibles : Les entreprises, les administrations, les établissements scolaires et les centres sociaux.

3. Conseil en aménagements Cyclables

- S'informer sur les aménagements de voirie en cours ou à venir.
- Participer aux propositions faites par le collectif vélos en ville auprès des collectivités territoriales.
- Participer à l'élaboration de documents pédagogiques à destination des élus sur les aménagements cyclables réalisables.

4. Elaboration de projets

Proposer ou participer à l'élaboration de projets visant au développement des trois commissions préalablement cités : Événementiels, écomobilité et aménagements cyclables.

Ces missions seront précisées avec le/la volontaire en fonction de ses motivations et des besoins de l'association.

Une période d'adaptation au poste est prévue notamment pour la prise en main des outils de travail administratifs et collaboratifs.

De plus, la ou le volontaire participera aux diverses réunions (réunion d'équipe, conseil d'administration, assemblée générale) qui lui permettront de découvrir le milieu associatif et son fonctionnement.

Accompagnement : Le ou la volontaire travaillera au Collectif Vélos en Ville en relation directe avec le salarié en charge du développement de l'association.

Planning d'activités envisagé : 4 jours par semaine, soit 28h de travail hebdomadaire. 1,5 jour de congés acquis par mois. Travail le week-end et les jours fériés possible, les jours travaillés sont ensuite récupérés.

Date de début : Mars ou avril 2012

Durée du contrat : 1 an

Contact : de préférence par mail collectif@velosenville-marseille.org ou par téléphone 09 54 58 88 77